

Mai 2021

# Les infos de Marigny-Saint-Marcel



Mairie de  
Marigny-Saint-Marcel

30 allée Jean du Noyer de  
Lescheraines  
74150 Marigny-Saint-Marcel

Tel. 04 50 01 17 12

communemarignystmarcel  
@orange.fr

Horaires d'ouverture :

le mardi  
de 8h00 à 11h30  
de 13h30 à 19h00

le jeudi  
de 13h30 à 18h00



Commune de  
Marigny-Saint-Marcel

Directeur de publication :  
JP Favre  
Rédaction & validation :  
Commission communication  
Impression : Publishop Annecy

## Le mot du Maire



En 2021, nous pensions que la crise sanitaire de 2020 allait devenir un mauvais souvenir et pourtant cela fait maintenant presque 1 an que la nouvelle équipe municipale est en place et nous n'avons toujours pas pu échanger de vive voix ... Première année de mandat très particulière pour toute l'équipe !

C'est pour cette raison qu'en attendant de pouvoir nous retrouver, « en vrai », autour du pot de l'amitié, l'équipe Communication vous a préparé un Flash info qui retrace les principales actions et travaux engagés sur notre commune depuis le début de l'année ainsi que quelques informations diverses.

Restez tous en bonne santé !

J.P. FAVRE

## Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin mais en le repoussant d'une semaine. Les modalités d'organisation de ces élections nous seront prochainement communiquées, et nous aurons la tâche d'organiser celles-ci dans le plus grand respect des gestes barrières.

**La procuration encore plus facile !** Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration en utilisant le nouveau téléservice sur [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)  
Pensez-y !



ÉLECTIONS  
RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

les 20 et 27 juin  
à la salle polyvalente

[www.marignysaintmarcel.fr](http://www.marignysaintmarcel.fr)



# Travaux

Projet Cogedim : vue du ciel

## Le projet de la Cogedim d'aménagement du Chef-Lieu à débuté ce printemps.

Les travaux du lotissement du Chef-Lieu ont débuté ! Ainsi, depuis le 20 avril, la circulation sur le parking du cimetière est modifiée. Un sens unique est mis en place pour les voitures : entrée en bas et sortie sur la partie haute du parking. Les places du haut vont être matérialisées pour se garer en épi. Pendant les périodes d'entrée et de sortie des enfants, une personne sera présente pour sécuriser la traversée entre l'école et le parking et gèrera le flux de camions. Les camions de chantier passeront par la partie haute du parking pour accéder au chantier (sur une voie). Des barrières installées devant l'école permettent de sécuriser au mieux la sortie des classes par rapport aux camions pendant cette période de travaux. Le parking derrière l'église sera uniquement réservé au personnel de la commune et aux maîtresses pour libérer des places sur le parking du cimetière.

**ATTENTION**, en raison du plan Vigipirate, ces places ne peuvent être utilisées que par les personnes autorisées. Nous vous rappelons aussi que le parking de la Mairie reste disponible. **Nous comptons sur votre compréhension et sur la prudence de tous.**



Un aperçu du projet



Le chantier au 27/04/2021

## Salle d'évolution : c'est parti !

Les travaux de notre salle d'évolution communale ont commencé à la fin du mois de mars. Pour rappel, les objectifs sont multiples : regrouper la vie associative en un même lieu, mutualiser les infrastructures et permettre ou faciliter certaines activités de notre école. A l'intérieur de ce bâtiment se trouveront une salle d'évolution de 150 m<sup>2</sup>, une salle de réunion, ainsi que des rangements où chaque entité pourra stocker ses propres équipements. Durée estimée des travaux : 14 mois. Et espérons-le, une inauguration en bonne et due forme pour l'été 2022 !

## En bref ...



### Arrêt de bus au Villet

Le Villet bénéficie désormais d'un arrêt de bus clairement identifié par un zébrage au sol, des panneaux de signalisation, et un éclairage, avec les concours financiers respectifs pour chacun de ces postes du Département, de l'Intercommunalité de la Région.

### Eclairage de l'église

L'éclairage de l'église méritait un coup de jeune : voilà qui est fait, grâce notamment au soutien financier de la Région.



Avant

Après

### Sécurisation des routes

Une étude est en cours sur la sécurisation de certains axes routiers secondaires de la commune. Objectif : identifier et apporter les aménagements les plus adaptés pour limiter la vitesse et le dang



# Ecole

## Aménagements liés au Covid

Depuis le début de la pandémie, les protocoles sanitaires de plus en plus stricts se sont enchainés jusqu'à une fréquence de plusieurs par mois pour certains. La mise en place rigoureuse de ces consignes a permis à notre école de rester ouverte alors que plusieurs d'entre elles fermaient dans les communes voisines. Si les locaux ne peuvent pas être modifiés, ils peuvent cependant être aménagés. Et c'est dans cette idée que le personnel de la commune a œuvré pour que les élèves puissent continuer à aller à l'école dans les meilleures conditions. C'est-à-dire, la mise en application du protocole indiquant ne pas brasser les élèves des différentes classes.



## Renforcement de l'équipe pédagogique

La situation actuelle nécessite des ajustements de locaux mais aussi de personnel. Depuis le début de l'année, la mairie et la directrice œuvrent conjointement pour faire en sorte que le quotidien des enfants ne se trouve pas trop chamboulé. Les sorties scolaires (raquettes et ski de fond) ont été maintenues, chose rare dans les écoles environnantes. L'équipe pédagogique doit jongler avec les différentes directives et travailler avec des renforts de plus en plus difficiles à trouver... Nous renouvelons une nouvelle fois nos remerciements et notre soutien à l'ensemble de l'équipe qui œuvre pour le bien-être de nos enfants.

## Rappel : port du masque obligatoire !

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2021, impose le port du masque pour l'ensemble du département de la Haute-Savoie dans un périmètre de 50 mètres des établissements scolaires notamment. **Merci donc de respecter cette consigne à proximité de notre école.**



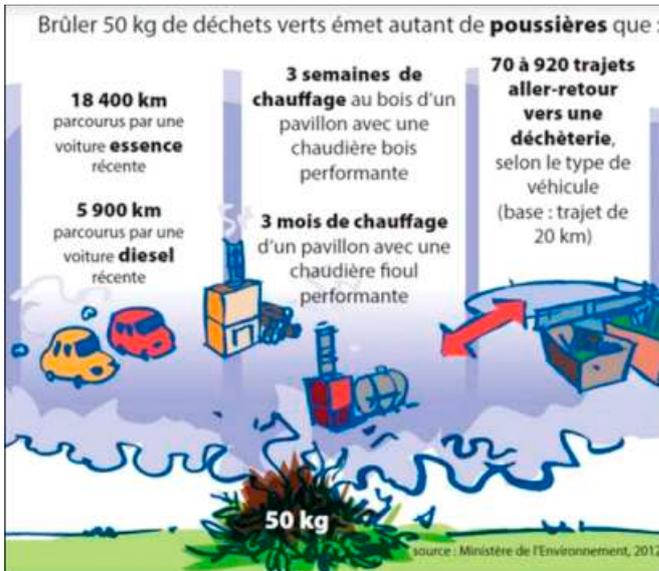
## Installation d'un nouveau grillage

Les décisions gouvernementales ont provoqué la fermeture de l'école une semaine avant les vacances de printemps. Cela n'a pas empêché la continuité des travaux. Les enfants de l'école ont eu la surprise de trouver, à leur retour, un nouveau grillage dans leur cour de récréation. Est-ce pour autant la fin de la perte des ballons qui passent par-dessus ? L'avenir nous le dira...



# Environnement

## Travaux extérieurs & gestion des déchets verts : rappels importants



En cette période printanière, vous êtes nombreux à consacrer du temps aux travaux extérieurs, d'où ce petit rappel sur les limites fixées par l'arrêté préfectoral n° 324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : "Les travaux, notamment de bricolage ou jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h".

De plus, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit ! Et bien qu'interdit, il demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations (voir image ci-contre).

**ATTENTION !** Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par brûlage constaté pouvant aller jusqu'à 450 €. **Alors que faire de vos déchets végétaux ? Valorisez-les !**

De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- pour améliorer la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe...
- par apport en déchetterie (puis valorisation par compostage)

**Merci pour votre sens civique et écologique !**

## Le CLI appelé à la rescousse

Le Chantier Local d'Insertion (CLI) est un dispositif permettant l'accompagnement des personnes en grande difficulté en les réintégrant dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle. Il est composé de 20 salariés en parcours de réinsertion, encadrés par 4 chefs d'équipes professionnels. Les équipes du CLI interviennent pour le compte des collectivités (communes et EPCI), prioritairement sur le secteur de l'Albanais. L'entretien des espaces verts fait partie des missions qui peuvent leur être confiées (désherbage, élagage, broyage, plantation, tonte, etc...).

Nous avons décidé de faire appel à eux dès cet hiver pour soulager notre employé communal dans ses missions, notamment l'entretien de la zone industrielle ou encore des abords de la maison des sœurs.

## Projet jeunes de Marigny

La transition avec l'article précédent est malheureuse, mais pourtant tellement d'actualité. C'est en voyant des déchets sur le bord de nos routes que des collégiennes de la commune ont décidé de communiquer sur l'environnement. Céleste et Manon se sont concertées afin de réfléchir à la meilleure façon d'interpeller les usagers indéliçats de nos routes. Elles ont demandé un entretien avec le maire pour échanger sur le meilleur moyen de faire passer leur message. A l'issue de ce rendez-vous, il a été convenu qu'elles auraient un espace d'expression pour sensibiliser le maximum de personnes. Elles se feront aider de 2 camarades, Tristan et Maé, également sensibles à la préservation de l'environnement pour élaborer des messages qui seront affichés sur notre panneau lumineux.

## Déchets au Chéran

L'arrivée du printemps annonce les premiers pique-niques, avec malheureusement leur lot de dommages collatéraux. Bouteilles vides, papiers, emballages... Les abords du Chéran n'ont décidément aucun répit ! **Vous aimez la nature, alors protégez-la !**





# Infos utiles

## Modification du taux d'imposition



L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression par étapes de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp), sur une période allant de 2020 à 2023.

De plus, l'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, prévoyant une modification des attributions de revenus tirés de différentes taxes.

Dorénavant, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes pour compenser, à l'euro près, la perte engendrée par la suppression de la taxe d'habitation. Concrètement, ce taux passera pour notre commune de 7,33 % à 19,36 %, sans pour autant impacter le budget des contribuables, puisqu'il s'agit simplement du transfert de la part départementale habituelle.

## Chats errants



La gestion des chats errants peut s'avérer compliquée, et il existe des solutions. Mais qu'est-ce qu'un chat errant ? Il s'agit d'animaux qui n'ont pas suffisamment connu la présence de l'Homme dans les premiers temps de leur vie et qui développent alors un comportement « sauvage » et vivent de manière indépendante. **IMPORTANT : à partir du moment où vous nourrissez un chat errant, vous en avez la responsabilité !**

La S.P.A met en place des actions pour gérer ces chats errants, et pour éviter qu'ils pullulent dans les villes et les campagnes. Il faut en effet savoir qu'un couple de chats non-stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans !

La S.P.A peut fournir des bons de stérilisation à une tierce personne. Ces bons permettent de prendre en charge les frais des actes chirurgicaux liés à la stérilisation et à l'identification d'un chat.

L'animal doit être « sauvage » : il n'appartient pas à la personne faisant la demande.

La demande doit rester légitime et est examinée au cas par cas par le responsable du Refuge: les bons sont remis au nombre de 5 maximum par personne. L'opération peut cependant être renouvelée sous condition d'obtenir l'aval du responsable du refuge.

Les personnes bénéficiaires de ces bons sont chargées de la capture des animaux. Le bon de stérilisation est ensuite transmis à un vétérinaire partenaire quand l'animal lui est apporté.

La prise en charge financière de la S.P.A est plafonnée à un certain montant qui est fonction de la nature de la stérilisation (castration ou ovariectomie ou ovario-hystérectomie).

Si l'acte vétérinaire dépasse le montant pris en charge par la S.P.A., il appartient à la personne porteuse du bon de :

- soit régler la différence manquante.
- soit trouver un autre vétérinaire qui pratiquera un tarif moins élevé.

Une fois la stérilisation et l'identification par tatouage accomplies, le chat doit être remis sur son lieu de capture par la personne porteuse du bon.

## Le Marché

de nouveaux visages parmi les commerçants

Malgré le masque couvrant la moitié des visages, les habitués du marché ont certainement constaté le changement de poissonnier il y a peu : Thomas a en effet repris l'activité de Thibault courant mars, celui-ci étant parti vers de nouveaux horizons... sud-américains !

Côté boisson, si l'arrivée d'Alpy bières nous réjouissait cet automne, les mesures sanitaires en vigueur ne leur ont malheureusement pas permis de transformer l'essai en proposant une buvette sur place comme espéré. De plus, leur activité de restauration récente nécessite désormais toute leur attention. Mais tout n'est pas perdu et un retour pour certaines occasions n'est pas à exclure ! Mais cette place au sein de notre marché n'est pas restée vacante longtemps, puisque Cyril a rejoint le groupe avec les bières qu'il fabrique lui-même au sein de sa « Brasserie Colibri » à la Biolle.

Venez donc rencontrer chaque jeudi Thomas, Cyril et les autres sur le parking de la mairie, de 16h à 19h !

BRASSERIE



COLIBRI

